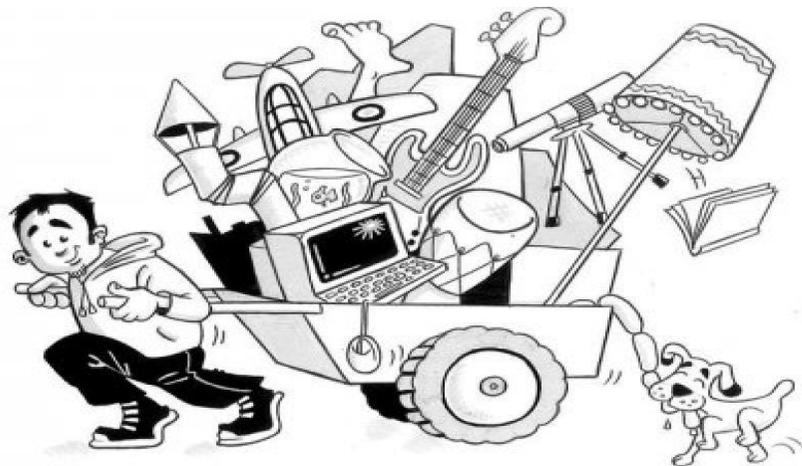


VIDE-GRENIER

Organisé par
le Club Canin Brévinois



Dimanche 24 Juin 2018

Lieu : Club Canin Brévinois
Avenue du Pré aux Belles
Complexe sportif
ST BREVIN LES PINS

Renseignements et inscriptions par courrier
avec enveloppe timbrée à votre adresse

à : Mme Jégou Mireille 8 Rue Louis Lavoix 44250 St Brévin les Pins.

Renseignements :

06 02 52 22 31 ou 06 19 09 42 78



Secrétariat :
Mme JEGOU Mireille
8 Rue Louis Lavoix
44250 St Brévin les Pins.
06 02 52 22 31

Vide Grenier
24 Juin 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom

Adresse

Ville Tél

N° pièce d'identité + photocopie.....

N° immatriculation véhicule **suivant disponibilités**

Je soussigné(e)

Réserve Emplacement(s) de 4 mètres linéaires pour la
brocante du 24 Juin 2018 au prix de 15 € unitaire.

En cas d'absence de votre part il n'y aura pas de remboursement !

Bulletin d'inscription + chèque de 15 € à l'ordre du Club Canin Brévinois
+ 1 enveloppe timbrée pour confirmation **à joindre obligatoirement**
et à adresser à :

Mme JEGOU Mireille 8 Rue Louis Lavoix 44250 St Brévin les Pins.

Clôture des inscriptions 20 Juin 2018

NB : En cas de règlement sur place : 20 €/emplacement

Fait à Signature :

Le

(Acceptation du règlement ci-joint)



Vide GRENIER du 24 Juin 2018

Organisé par le Club Canin Brévinçois.

Exposants :

La manifestation est ouverte aux particuliers attestant sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés. Toute personne devra, lors de son inscription, justifier de son identité avec la copie de sa carte d'identité (recto-verso), permis de conduire ou passeport.

Exposants alimentaires refusés.

Installation des Exposants :

Les exposants s'installeront de **6H à 9H**.

Tout emplacement réservé et non occupé avant 9H sera à disposition de l'organisateur, sans donner droit à remboursement.

Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant la clôture de la manifestation, soit 18 H.

Horaires visiteurs : de 8H à 18H

Réservation obligatoire avant le : 20 Juin 2018

Clôture à 150 emplacements disponibles

Inscription définitive :

Toute inscription sera validée à réception du paiement intégral.

Refus d'inscription :

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société, ayant participé à une manifestation précédente et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant.

De même, l'organisateur fait le maximum pour que la manifestation se déroule dans les conditions prévues. Il ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit.

L'annulation de la manifestation ne peut donner lieu à aucune indemnité quel qu'en soit le motif.

Responsabilité des exposants :

Les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres dommages.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Remboursement de l'exposant pour absence :

En cas d'absence, aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

Ordre d'inscription :

Un emplacement sera attribué à chaque exposant selon son ordre d'inscription, il ne pourra être contesté. Seul l'organisateur sera habilité à faire des modifications si nécessaire.

Responsabilité et sécurité :

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures). Les exposants reconnaissent être à jour de leur responsabilité civile.

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par l'organisateur, les autorités et les services de secours.

Etat de propreté de l'emplacement :

Tous les emplacements devront être rendus dans un parfait état de propreté.

Véhicules :

Les véhicules seront stationnés aux emplacements indiqués par les organisateurs.

Aucun véhicule, sauf les véhicules d'incendie, de secours ou de police, ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte de la manifestation aux heures d'ouverture au public.

La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.



